

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ARRÊTE DU MAIRE

2024

05

066

DEPARTEMENT :
AUDE.

Le Maire de QUILLAN,

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration ;

Nos Réf. : PC/EJ/CR.

VU la délibération en date du 10 JUILLET 2020, par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122.22 du C.G.C.T a donné délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Domaine : 1. Marchés publics.

Sous domaine : 1-4 Autres types de contrat.

OBJET :
Aide à la dénomination et à la numérotation des voies sur la commune : Contrat COMMUNE / LA POSTE SOLUTION BUSINESS.

VU la délibération n°2024-046 en date du 10 avril 2024 portant approbation du budget général de la commune ;

CONSIDERANT que la commune comporte 222 voies dont 33.8% avec défauts de numérotation et 13.1% de points d'adresse non numérotés.

DATE

13/05/2024

CONSIDERANT que la commune de Quillan est tenue par la loi à procéder à la numérotation de tous les biens et à la dénomination de toutes les voies ;

Certifié exécutoire par réception en Sous Préfecture le :

16 MAI 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de proposer aux administrés une meilleure qualité de service, d'optimiser le fonctionnement des collectivités et des administrations, de proposer une meilleure qualité de services aux entreprises, il est souscrit avec LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS, une proposition commerciale OSM FORMAT BAL par lequel la Poste s'engage à réaliser :

- Le repositionnement certification + la remise au format BAL
- L'accompagnement de prise en main de l'outil « Mes adresses »

Montant du contrat : 9 747.11€ HT soit 11 696.53€ TTC.

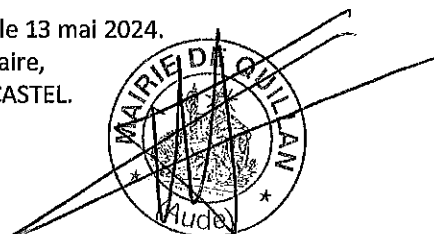
ARTICLE 2 : La dépense sera imputée en section d'investissement du BP 2024 de la commune.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 13 mai 2024.

Le Maire,
Pierre CASTEL.



2024-05-066**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-05-16T08-37-33.00 (MI252959480)**Identifiant unique de l'acte :**

011-200059418-20240516-2024-05-066-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Aide à la dénomination et à la numérotation des voies
sur la commune: Contrat COMMUNE/LA POSTE SOLUTION BUSINESS**Date de décision :** May 16, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** 2024 05 066.PDF**Préparé**Date **16/05/24 à 08:37**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **16/05/24 à 08:37**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **16/05/24 à 08:49**